

Berne au chevet de l'AI

ASSURANCES SOCIALES Le Conseil fédéral a présenté hier la prochaine réforme de l'assurance invalidité (AI).

La prochaine réforme de l'assurance invalidité est sur les rails. Cette «réforme d'intégration» vise à favoriser le maintien, l'insertion ou la réintégration des assurés sur le marché du travail. Une augmentation des cotisations salariales est envisageable. Le nombre de personnes percevant une rente d'invalidité a augmenté de 9600 entre 2019 et 2024, indiquait hier le Conseil fédéral. Les causes sont multiples et toutes les catégories d'âge, de sexe ou de cause d'invalidité sont touchées. Le projet du gouvernement prévoit d'une part des mesures destinées à tous les assurés afin qu'ils puissent rester sur le marché du travail ou le réintégrer rapidement.

Soutien aux jeunes

D'autre part, la hausse des nouvelles rentes étant particulièrement marquée chez les 18 à 24 ans, la réforme vise à soutenir et à accompagner davantage les jeunes adultes. La situation est inquiétante car ces assurés pourraient percevoir une rente AI pendant une période prolongée. La nouvelle prestation d'intégration est destinée aux jeunes disposant d'un potentiel d'intégration et dont l'état de santé ne permet pas encore de participer à des mesures d'insertion professionnelle. L'objectif est d'éviter une entrée précoce dans le système de rente et de renforcer leur autonomie à long terme. La prestation d'intégration comprendra une prestation en espèces et un accompagnement individualisé des jeunes assurés et de leur entourage. Ils seront aidés à mieux gérer les défis liés à la maladie.

Accès aux formations

La réforme prévoit également d'améliorer l'accès aux formations initiales et continues financées par l'AI afin de mieux



Le nombre de personnes percevant une rente d'invalidité a augmenté de 9600 entre 2019 et 2024 (photo d'illustration). KEYSTONE/GAETAN BALLY

soutenir les jeunes, les personnes peu qualifiées et celles à bas revenu. Ceux-ci remplissent aujourd'hui difficilement les critères pour une reconversion professionnelle. Le but est de garantir une égalité de traitement. Ces ajustements devraient également, à moyen terme, avoir un effet positif sur la situation financière de l'AI en freinant durablement la hausse des nouvelles rentes. Le Conseil fédéral veut également harmoniser les conditions d'octroi et assouplir certaines exigences. Les prestations seront directement versées aux assurés et non plus aux employeurs.

Stabilité financière

Parallèlement, la réforme prévoit des mesures destinées à stabiliser et assainir les finances de l'AI. Celles-ci sont aujourd'hui déficitaires et se dégradent. Les projections montrent que 3% des dépenses annuelles ne sont pas couvertes par les recettes. Selon le scénario de référence, le Fonds AI

pourrait être épuisé d'ici quinze ans, sans même tenir compte de la dette de 10,3 milliards de francs de l'AI envers l'AVS. Ses dépenses dépassent ses recettes depuis le début des années 1990, à l'exception de la période entre 2011 et 2017 où une contribution temporaire de la TVA a permis de stabiliser les comptes. Toutes les mesures possibles devront être prises pour éviter de recourir à un financement supplémentaire. Si cela ne devait pas suffire, une augmentation des cotisations salariales entre 0,1 et 0,2 point de pourcentage est envisagée.

Liée à la réforme AVS 2030

Les règles de fixation des intérêts de la dette de l'AI envers l'AVS seront adaptées. Tout comme le calcul de la contribution de la Confédération. Si la réforme ne permet pas de stabiliser la situation financière, le Conseil fédéral a prévu un mécanisme d'intervention à moyen terme. En cas de

dégradation à court terme, des mesures devront être prises avant l'entrée en vigueur de la nouvelle réforme afin de garantir le financement des dépenses courantes de l'assurance. Le Département fédéral de l'intérieur doit présenter un avant-projet d'ici la fin de l'année. Les travaux seront menés en étroite coordination avec la prochaine réforme de l'AVS (AVS 2030).

Avis contrastés

Le projet a été accueilli de manière contrastée. Pour le PLR, l'augmentation prévue des cotisations salariales est «inacceptable». Dans un communiqué, le parti préconise plutôt une réinsertion systématique, des employeurs engagés et des incitations claires à travailler. L'Union syndicale suisse (USS) salue de son côté «l'augmentation modérée des cotisations salariales». Elle avertit toutefois que les dettes de l'AI causées par la politique ne doivent pas être répercutées sur les salariés et le fonds AVS. **ATS**

Pam Bondi accusée d'«étouffer» l'affaire

DOSSIER EPSTEIN

Les démocrates étasuniens ont cloué au pilori la ministre de la Justice Pam Bondi lors d'une audition.

Les élus démocrates au Congrès ont accusé hier la ministre de la Justice, Pam Bondi, d'«étouffer» l'affaire Epstein, en ne respectant pas la loi obligeant l'administration Trump à faire toute la transparence sur ce dossier politiquement explosif. «Vous êtes du côté des auteurs de crimes et vous ignorez les victimes. Ce sera votre bilan, à moins que vous ne changiez rapidement de cap. Vous dirigez du ministère de la Justice un étouffement massif de l'affaire Epstein», a déclaré, au début de l'audition de Pam Bondi

par la commission judiciaire de la Chambre des représentants, Jamie Raskin, principal membre de cette commission. Sur les «plus de trois millions de pages» du dossier Epstein publiées le 30 janvier par le ministère de la Justice, «vous avez caviardé les noms des exploiters et des complices, apparemment pour leur éviter la gêne et le discrédit, ce qui est exactement le contraire de ce que la loi vous a ordonné de faire», a souligné l'élue démocrate. La ministre a défendu la publication des documents par ses services. «J'ai passé toute ma carrière à me battre pour les victimes et je continuerai à le faire», a-t-elle assuré, se disant «profondément navrée» pour toutes les victimes, en particulier de Jeffrey Epstein, criminel sexuel mort en prison en août 2019 avant son procès pour exploitation sexuelle. **ATS AFP**

FUSILLADE MORTELLE DANS UNE ÉCOLE

CANADA Des tirs dans un collège-lycée et dans une résidence à proximité ont fait neuf morts mardi dans une région isolée de l'ouest du Canada, a indiqué la police, qui a précisé que l'auteur avait été retrouvé mort. Cette attaque s'est déroulée à Tumbler Ridge, une petite ville de 2300 habitants au pied des montagnes Rocheuses dans la province de Colombie-Britannique. Au total, 27 personnes ont été blessées, dont deux grièvement et 25 autres plus légèrement, a indiqué la Gendarmerie royale du Canada dans un communiqué. Selon plusieurs médias canadiens, l'auteur des tirs était une femme, mais dans l'immédiat la police a refusé de donner le moindre détail sur l'identité du suspect. **ATS BLG AFP**

Schwytz aussi veut reléguer le français à l'école secondaire

SCOLARITÉ

Schwytz fait désormais partie des cantons alémaniques qui visent officiellement le renvoi de l'enseignement du français à l'école secondaire. Son Parlement a approuvé hier un postulat en ce sens. Dans les cantons alémaniques non limitrophes de l'espace francophone, le français est enseigné dès la 5e année, l'anglais dès la 3e. L'ordre est inverse dans les cantons limitrophes. Le concordat HarmoS prévoit que deux langues non maternelles, dont une nationale, sont enseignées à l'école primaire.

Le débat sur l'enseignement des langues à l'école primaire fait rage depuis l'an dernier en Suisse alémanique. Les parlements zurichois, saint-gallois et d'Appenzell Rhodes-Extérieures ont adopté des motions exigeant le renvoi de l'enseignement du français à l'école secondaire. Dans les cantons de Berne, Bâle-Campagne, Thurgovie et Glaris, des motions sont en cours de traitement. Le parlement obwaldien a demandé que l'enseignement du français au primaire soit réévalué. A Nidwald et Schaffhouse, les

autorités donnent la priorité à l'enseignement du français par rapport à l'anglais. En septembre dernier, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'intérieur d'élaborer un projet de loi garantissant l'enseignement d'une deuxième langue nationale à l'école primaire. Il s'est dit «préoccupé» par la volonté de plusieurs cantons alémaniques de reporter l'enseignement du français au niveau secondaire. Une telle décision met en péril l'harmonisation de l'enseignement et la cohésion nationale, selon lui. **ATS**

EN BREF

BÂLE-CAMPAGNE

Meurtrier d'un ado puni

La justice de Bâle-Campagne a condamné, hier, un jeune homme de 19 ans à quatre ans et huit mois de prison pour le meurtre d'un ado de 15 ans à Aesch (BL). La peine est commuée en placement fermé dans une institution. L'affaire remonte au mois de juin 2024. La victime et deux de ses amis avaient prévu de frapper le jeune homme dans la cour d'une école en raison d'un baiser volé à la petite amie de la victime. Lors de la bagarre qui a suivi, l'accusé a poignardé l'adolescent qui a succombé à ses blessures à l'hôpital. Le prévenu a été longtemps victime de harcèlement à l'école et dans son apprentissage. Une expertise psychiatrique a constaté chez lui un trouble du développement de la personnalité. **ATS**

VOTATIONS

Deux objets le 14 juin

Le peuple suisse se prononcera le dimanche 14 juin sur deux objets fédéraux. Il votera sur l'initiative populaire de l'UDC qui demande que la population résidente permanente de la Suisse ne dépasse pas dix millions de personnes d'ici 2050, et sur la réforme du service civil, qui vise à diminuer le nombre de personnes qui quittent l'armée pour le service civil. Cette réforme est combattue par référendum. **ATS**

PROCÈS LE PEN

Décision en juillet

La décision dans le procès en appel de Marine Le Pen et du Rassemblement national sera rendue le 7 juillet à 13h30, a indiqué hier la présidente de la Cour à l'issue des débats. Le parquet général a requis cinq ans d'inéligibilité contre Marine Le Pen. Celle-ci joue une quatrième candidature à l'élection présidentielle. **ATS AFP**